

Transfer de dossier suite un déménagement

Par ouahmed, le 15/09/2011 à 13:27

Bonjour,

Je suis inscrit dans une auto-école et j'ai payé la totalité (code + 20 h de conduite) car le responsable de l'auto-école m'a dit si je paye tout d'un coup il me fera des leçons de code + la conduite, comme ça si j'avais mon code, je passerai directe au examen de conduite, mais quelques semaines après j'ai déménagé (je ne m'attendais pas à ce déménagement). Maintenant, je voudrais faire mon transfert de dossier dans la nouvelle auto école de ma nouvelle ville, mais l'ancienne auto-école refuse de me rembourser sachant que je n'ai fait aucune heure de conduite, ni examen du code, l'auto école m'a pas fait de contrat non plus.

Je voudrais savoir:

- 1 est-ce qu'il a le droit de ne pas rembourser aux élèves qui déménagent ?
- 2 est-ce qu'on n'a pas le droit de déménager quand on est inscrit dans une auto-école sachant que j'ai changé de département ?
- 3 y a-t'il des avocats à consultér, car je pense pas qui y ait des lois qui protégent les élèves ?

Merci de vos réponses A bientôt ouahmed

Par pat76, le 01/10/2011 à 18:05

Bonjour

Si l'auto-école ne vous a pas fait de contrat, c'est illégal. Allez au service de la répression des fraudes expliquer votre situation.

Ensuite, revenez sur le forum.

Par ouahmed, le 01/10/2011 à 21:08

Bonsoir

Merci pour votre réponse

L'auto école ma pas fait de contrat, en tous cas j'ai pas eu de contrat à part le bon du paiement

Ou puis je trouve se service de répression des fraudes???

Car je ne laisserai pas l'auto école profite de moi car elle risque de fera de la carte de

Car je ne laisserai pas l'auto école profite de moi car elle risque de fera d'autre victimes Encore merci

Par pat76, le 02/10/2011 à 13:56

Bonjour

Dans quel département êtes-vous?

Par ouahmed, le 03/10/2011 à 22:45

bonsoir

et merci pour votre réponse

actuellement je suis dans le 77, j'ai fais mon inscription quand j'ai habité Créteil 94, je suis rester en région parisienne

encore merci pour votre réponse

bonne soirée

Par pat76, le 05/10/2011 à 16:34

Bonjour

Vous pouvez vous renseigner auprès de la:

DGCCRF

Cité Administrative Pré Chamblain Bâtiment C 20 Quai Hippolyte Rossignol 77011 MELUN Cedex

Heures d'ouverture: 9hoo à 12h00 et 14h00 à 17h00

du Lundi au Vendredi

Tél: 01.64.41.37.00

Fax: 01.64.87.03.04

Par ouahmed, le 16/10/2011 à 23:47

bonsoir

merci pour votre réponse j'ai appeler mais ils donnent pas de solutions le seul moyen c'est d'assigner cette auto école en justice (tribunal d'instance)pour Default de contrat

encore merci